

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
29 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 23

2022D126

OBJET :
**10a. CRÉANCES
COMMUNALES.
ADMISSIONS EN NON
VALEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Publié le 18.10.2022

ID : 059-215904004-20221005-2022D126



L'an deux mil-vingt-deux, le cinq OCTOBRE à dix-

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CEUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BEURAERT Martine, **procuration** à M. DUYCK Joël
Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. DELVOYE Philippe
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à M. LORIDAN Bernard

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Il est soumis à l'assemblée l'état des produits irrécouvrables des exercices 2014 à 2021 du budget communal, dont Monsieur le Receveur – Trésorier Municipal de Merville demande les admissions en non-valeurs pour un montant total de 21 890,82 €.

Suivant les états ci-dessous :

Etat N°1 : 7 667,39 €

Etat N°3 : 4 094,49 €

Etat N°2 : 1 433,05 €

Etat N°4 : 5 986,69 €

Etat N°5 : 2 700,00 €

Etat n°6 : 9,20 €

Ces produits n'ont pu être recouverts en raison des motifs suivants :

- Surendettement et décision effacement de la dette
- Certificat irrécouvrabilité

Il s'agit de titres de recettes émis au compte 7066, 7067 et 752 afférentes à la vente des repas pris au restaurant scolaire (principalement), multi-accueil et location de salle, dont le détail est consultable auprès du service finances de la commune.

L'assemblée est invitée à admettre en non-valeur ces titres de recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (23 pour, 6 abstentions : liste « Merville en Grand », liste « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale »), admet en non-valeur ces titres de recettes et présentés par Monsieur le Receveur Municipal, pour un montant total de 21 890 €.

La dépense correspondante sera imputée aux comptes 6541 (2 709,20 €) et 6542 (19 181,62 €) du Budget Principal de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER-PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.